ment leur tête et n'ont pas l'air du tout de s'ennuyer : ils chantent et leur cœur et ils sont, on le voit, tous de bons compagnons, ennemis de toute tristesse.

L'Internationale est le chant qui domine et toutes les sociétés l'entonnent à pleine voix quand elles arrivent et quand elles partent.

Les Prolétaires sur l'invitation de notre camarade Gecquière montent quelques instants sur la plate forme du kiosque, et en chantent les couplets en chœur : le public les acclame.

Pendant les deux grandes heures qu'a duré la distribution des récompenses, la fanfare les *Amis réunis de Wazemmes* ont joué les morceaux les plus variés de leur répertoire.

A huit heures la foule se disperse et l'on entend qui va se perdant dans le lointain, ce refrain de l'Internationale qui fut applaudie si fréquemment pendant ces deux jours de fête.

***

Voici la liste des récompenses qui ont été distribuées sur l'Esplanade aux diverses sociétés de jeux.

Jeux de Flonflons

1er prix de tenue, la société des Sans Chagrin, d'Esquermes, siège au 4 fils Aymon. — Prix de premier arrivé, les Tape-Dure, de Moulins-Barreul. — Prix d'éloignement, les Apprentis, de Lambersart.

Place de la Nouvelle Aventure. — 1er prix Théophile Lotens, 2e Gustave Devroye, 3e Emile Prom, 4e Louis Aaris, 5e Pierre Conynck, 6e Emile Delbecque, 7e Arthur Becquet, 8e Louis Bergeux.

Place Catinat. — 1er Alexis Tiberghien, 2e Alphonse Thibaut, 3e Bernard père, 4e Achille Michel, 5e Gaston Dereux, 6e Hector Boursier, 7e Charles Vandenderinge, 8e Louise Sauvage.

Place Madeleine-Gautier. — 1er Dominique, 2e Cupse, 3e Vanoucneghe.

4e Doucharet, 5e Brulois 6e Rousselle, 7e Facon 8e Briesne.

Place Delior. — Concours du 14e Mathieu Emile 2e Jean Vandenberghe, 3e Louis Ribach 4e Edouard Rid, 5e Louis Salomé 6e Louis Birlemann, 7e Louis Bordeneau 8e Henri Gastand.

Concours du 15. — 1er Auguste Pennequin ; 2e Fortuné Vandenbughe 3e Bellemans 4e Jean Vanlinders ; Ferdinand Debrulis 5e Apolodor Dupont.

Faubourg des Postes. — 1er Alfred Galand, 2e Edmond Acc, 3e Pierre Convynck, 4e Francois Vandouter, 5e Alphonse Mason, 6e Auguste Locat.

Rue du Long Pot. — 1er Blanette, 2e Philippe Brulois, 3e Delidique, 4e Delobel père, 5e Lucien Breton, 6e Henri Dazeol.

Tir horizontal au Fusil arbalète

1er prix, Rioult des Saints Martyrs d'Esquermes. — 2e, Jean Leleu, des Croix-Rouge de Wazemmes. — 3e, Emmanuel Carlier, du Damier de Sequedin. — 4e Emile Lamvers des Amis réunis d'Hellemmes. — 5e Alfred Sylvain — 6e Emile Catteau, tous deux des Saints Martyrs d'Esquermes. — 7e Edouard Badet, du Boulet d'or de Loos. — 8e, Alfred Dion, des Cœurs France de Wazemmes. — 9e, Adolphe Marchand, des Amis réunis de Moulins-Lille. — 10e nombre, Beauzeau de Sequedin. — 11e, les nombre, Dumortier, de Guillaume Tell. Lannoy.

Prix de nom : Sequedin.

Prix d'éloignement : Lannoy, Sequedin.

Jeux de boule

St-Maurice. — 1er prix Deloper, 2e Desrez, 3e Abard, 4e Louis Roger, 5e Lecat.

Medaille. — Eloignement : Société de l'Es, lamint de St-Agnès, boulevard d'Esquermes. Terme et propreté, les Amis Réunis du Chapeau Rouge, St Maurice.

Nombre, les Pas Contents.

Moulins-Lille. — 1er prix Vandepoorde, 2e, Jeth. Druon, 3e Octave Dumortier, 4e, Jean, 5e Vermelins.

Jeu de Balguuux

1er prix : Gustave Berlémont, 2e Gosson Lejeune, 3e André Verchurer, 4e Théophile Beckman, 5e Henri Vernor, 6e Charles Denolf, 7e Alfred Lefevre, 8e Cattelin.

Prix de bellemeuse : les Chats Bottes.

Prix d'éloignement : Haubourdin et Loomme.

Prix de nombre au cortège : Le Bonjambon d'Haubourdin.

Prix du drapeau : la Halle, rue d'Arras.

Tir à Lare au bercau

1er prix : Maurice Bétague, 2e Ernest Deleplanque, 3e Gabriel Deleplanque, 4e Alfred Deleplanque, 5e Hilaire Deplanque.

Médaille d'Eloignement : L'Aigle d'or de Roubaix.

Nombre : Alliance de Moulins-Lille.

Prix : St Sébastien, d'Esquermes.

Tir à Lare à la perche

1er prix : L'Alliance de Moulins-Lille, Lille, 2e, Wattrelos, 3e, la Renaissance, Lille, 4e Flambard, 5e Alliance de Moulins-Lille, 6e, Florimond, 7e, Alliance de Moulins-Lille, 8e, Sentier de St-Maurice et Lomme (Dépêche Hockart).

Joutes sur l'eau

1er prix, Boquet, 2e Dausse, 3e Grand, 4e Lanos, 5e Dedeleie, 6e Bodenel.

Jeu de Bague sur l'eau

1er prix, Emile Gavary, 2e Gustave Cupelier, 3e Henri Houss, 4e Aug. Debrumeaux.

Bascule hydraulique

1er prix, Victor Astiez, 2e Leon [illegible] 3e Desmont, 4e Arthur [illegible]

Course aux corneaux

1er prix, Gustave Moreau, 32 minutes ; 2e, Louis Barnoulin, 42 m. ; 3e, Victor Vaillant, 47 m. ; 4e, Georges Décarpentries, 47 m. 15 secondes ; 5e, François Sauvé, 50 m. ; 6e, Benjamin Portuel 59 m., 15 ; 7e, Morastin Hypolite, 59 m. 2 sec. ; 8e, Vaillant Antoine, 57 m.

Poste aérienne

Voici dans l'ordre d'arrivée les noms des propriétaires des 16 premiers pigeons

MM. Tromeey, Lecouvez, Dervez, Vanroy, Cappelin, P. Remy, Hoffman, Danchelle, Deconinck, Mouray, Anstrate, Salembier, Vancoot, Deschryver, Desprez, Coudin.

Le 1er pigeon est arrivé à 11 h. 16, le dernier à 11 h. 29.

LA SOIRÉE

Les illuminations. — Les concerts sur la Grande Place

L'animation que n'a cessé de régner toute la journée dans les rues de notre ville, va s'accroissant à mesure que la nuit se fait. Les terrasses des cafés de la Grande Place sont envahies par la foule des consommateurs. La rue Nationale et la rue de la Gare regorgent de promeneurs.

A 9 heures, les guirlandes de verres de couleurs qui entourent la Grand'Place et sont disposées le long des rues Faidherbe et Nationale s'allument et bientôt le spectacle

Le kiosque où jouait la musique des Canonniers et qui est installé sur la Grand'Place est aussi brillamment illuminé et la foule est si compacte vers 10 heures, que la circulation devient impossible sur la Grand'Place

Les Canonniers sont très applaudis par le public qui se presse autour du kiosque

L'animation n'a pas cessé de régner toute la soirée et à l'heure tardive où nous écrivons ces lignes elle n'a que sensiblement diminué

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

UN ENFANT NOYÉ

LENS, 15 juin.

Dimanche vers cinq heures et demie du soir, un jeune enfant nommé Felix Emmanuel Blanquart âgé de sept ans et demi, dont les parents habitent rue de la Collégiale à Lens s'amusait près de l'écluse numéro 2 du canal de Lens à la Deûle à pêcher des petits poissons.

Tout à coup par suite d'un faux mouvement cet enfant tomba à l'eau. Un courageux sauveteur se jeta à l'eau mais il ne put rencontrer le pauvre petit qui se trouvait près sous une vanne de l'écluse.

Cependant après bien des efforts on finit par retrouver le cadavre de cet infortuné enfant

La douleur des parents est saisissante

MORT EN SE BAIGNANT

HALLUIN, 15 juin.

Après son jour de travail, un jeune homme de Halluin, employé dans un tissage de cette ville, Louis Vandamme était allé prendre un bain dans la Lys, près de la porte de Lille à Halluin.

Il était dans l'eau depuis quelques secondes à peine lorsqu'il fut frappé d'une congestion et disparut. Malgré les recherches faites, il n'a pu être retrouvé que le lendemain matin. Le malheureux garçon, dont le corps a été transporté chez ses parents, qui habitent la rue de Roubaix, laisse une veuve et un enfant.

TENTATIVE D'ASSASSINAT

Drame de famille — Une femme qui porte un coup de couteau à son mari

[illegible]

Un drame de famille dont les circonstances pourront être des plus graves s'est déroulé dimanche soir vers 11 heures 1/2 dans le cabaret tenu par les [illegible] rue du Moulin (Roubaix), 1[illegible].

Dans la matinée de dimanche une discussion s'était élevée entre le cabaretier et sa femme. Sylvie [illegible] fort en colère s'était [illegible] toute la journée. Dans la soirée vers onze heures [illegible] M. [illegible] rue de la Fontaine-Rouge, [illegible].

M. [illegible] un bock de vin et s'assit [illegible] quelques minutes plus tard sa femme [illegible] jeanne. Avec un tour de main [illegible] toute rapidité [illegible] coup de couteau [illegible] vers le mari en lui [illegible] la poitrine. Voyant son état le cabaretier [illegible] refuser. La femme Sylvie s'en [illegible] fort les [illegible].

Au nom de quelques [illegible] vin et vivement ému [illegible] c'était [illegible] de son mari et sa femme [illegible] satisfaisant [illegible] cette [illegible] tête des [illegible].

[illegible] mais il y parvint pas [illegible] la police pour le [illegible].

Vers onze heures et demie Spilers était rentré chez lui se trouvait dans son comptoir occupé de servir des consommateurs lorsqu'une nouvelle dispute éclata entre les deux époux. Tout à coup la femme Spilers sortant de la cuisine porta à son mari un violent coup de couteau dans la poitrine.

L'arme ayant pénétré assez profondément, Spilers s'affaissa en s'écriant : « Je meurs, camarades, au revoir. » On s'empressa autour de lui, tandis que d'autres personnes maintenaient la femme qui voulait s'enfuir.

Le docteur Desreumaux, immédiatement prévenu, put donner les premiers soins au blessé dont l'état paraissait grave

L'arme avait pénétré entre la côte et le côté et avait produit une plaie profonde de plusieurs centimètres. Une hémorragie interne s'était produite et ce malheureux avait perdu le sang en abondance.

Le docteur Desreumaux n'a pas encore pu se prononcer sur la gravité de son état. Toutefois, si aucun organe essentiel n'est atteint la guérison ne sera pas longue et, à moins de complications, le blessé sera sur pied dans 15 jours.

Dans la journée d'hier la femme Spilers a été confondée avec sa victime. Elle regrette l'acte qu'elle a commis mais persiste à dire, contrairement aux déclarations de son mari, qu'elle était fréquemment battue par lui.

L'arme dont elle s'est servie est un couteau de cuisine à lame assez effilée. Dimanche soir, vers 10 h. 1/2, la femme Spilers avait cherché à se procurer un canif chez Mme Jeanne Wattel, mercière à la Croix-Rouge. On peut donc supposer par là que son crime était prémédité. On sait qu'elle sera transférée à Lille ce matin.

LES GAIETÉS DU JOUR

Avez-vous ouvert un journal [illegible] Non.

C'est dommage...

Vous y auriez lu que dimanche pendant que les filloles étaient occupées à célébrer leur fête traditionnelle, Messieurs les cheveux se sont parés le luxe d'une procession dans la rue, que le même jour, à Roubaix, à Tourcoing, à Croix, à Wasquehal, à Hem, à Wattrelos, ailleurs des manifestations analogues ont eu lieu.

La police, disent les dites feuilles, a été plutôt sympathique.

A Lille, la marche comme sur des roulettes. Un docteur numérotéen, professeur à la Catho, fait [illegible] d'évènement. Il marchait en tête drapé dans une impeccable redingote.

Des loustics prétendent qu'en place de l'aspersoire il tenait une seringue qui lançait d'ailleurs avec une intensité sans pareille, projetant de l'eau à gauche à droite, en avant, en arrière. On raconte même qu'au moment où le maître chanteur de St-Maurice ouvrait la bouche pour entonner un *Tantum Ergo* bien senti, le docteur lança son instrument vers l'orifice buccal du grave personnage et par une savante pression, lui administra en vingt minutes la contenance de vingt cinq chopes.

Nous est la frousse qui resserrait les intestins des dévots et des dévotes tant le monde se fut tordu devant la grimace que cette injection inopinée fit faire au [illegible]. On craignait une contre manifestation. Elle se produisit bientôt. Les cléricaux [illegible] le docteur et [illegible] avant. — Se réfugiant [illegible] au fond d'une crypte où ils attendent [illegible] que les collégiens [illegible] *Universelle* [illegible] leurs sacristies sont rentrés chez eux.

En sommes pour les opinions. Des huées entre les [illegible] voilà pour Lille.

A Tourcoing, il n'en a pas été de même. Et cette ville où la libéralisme flirt sous l'aile paternelle du trésor qui Hagemeyer, a osé interdit de chanter la « Marseillaise » et pour mettre pavé de luxe, nombre de braves citoyens ont reçu des coups de goupillons à ce point violents que l'un deux en est [illegible].

[illegible] pas le petit [illegible] avaient [illegible] vous vous [illegible] pas.

Mais, en tout pour ou les leçons nous allez [illegible] nous leur [illegible] de mettre [illegible] poser quatre des succès de [illegible] et toutes les audaces. Prouvons [illegible] vite, que nous avons [illegible] leurs singeries, et s'ils frappent, [illegible] à Tourcoing, frappons nous aussi.

[illegible] en était le légitime défenseur.

[illegible] Préfet et les commissaires de police se lamentent devant la besogne dont ils seront surchargés, nous [illegible] des [illegible].

Passons à la suite.

[illegible] à [illegible] plus intéressante à noter [illegible] de constater le peu de cas [illegible] les [illegible] qui sont chargés de [illegible].

Exemple : [illegible] à Lille et à Roubaix [illegible] municipaux [illegible].

Pourquoi Messieurs de la police ne les font-ils pas observer alors.

La parole est à Monsieur Vel-Durant

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La grève de l'Etablissement Ernoult-Bayart

Le nombre des grévistes de l'établissement Ernoult-Bayart s'est encore accru dans la journée d'hier. Ils étaient exactement 708 hier matin à la réunion qu'ils ont faite au « Pré Catelan. »

Ils ont le matin et l'après midi une délégation que le patron n'a pas daigné recevoir. Cela nous étonne beaucoup de la part de M. Ernoult-Bayart.

Il est un de ces patrons chez qui Notre-Dame de l'Usine existe et qui préconise les syndicats mixtes et le rapprochement des patrons et des ouvriers. On voit ce que valent les paroles de ces jésuites qui, dans la bouche, ont toujours des mots d'amour pour les ouvriers et qui, par leurs actes, prouvent bien au contraire, le mépris qu'ils ont pour ceux qui leur créent leurs richesses.

M. Ernoult Bayart pourrait pourtant faire cesser le conflit qui existe dans son établissement. Sans mettre à la porte de sa maison le sieur Otrage pour qui plus de deux cents ouvriers ont quitté le travail, il pourrait lui donner un autre emploi, de façon à ce que les ouvriers ne soient plus sous sa dépendance.

M. Ernoult le voudra-t-il ? Nous l'espérons autant pour lui que pour les ouvriers en grève.

Ils grévistes comptent que les travailleurs de Roubaix ne les tromperont pas en allant se faire embaucher à leur place

Les funérailles du citoyen Pollet

C'est au milieu d'une affluence considérable qu'ont eu lieu hier les funérailles civiles du citoyen Théodore Pollet.

Le convoi funèbre est parti de la maison mortuaire rue Newton, à 4 h. 1/2.

Une musique couronne de fleurs rouges offerte par le groupe socialiste l'Avant Garde internationale dont le défunt faisait partie, était portée en avant du cercueil par deux membres du Parti ouvrier.

Au cimetière, les citoyens Meurant Remourkeen et Dupuis le ont pris la parole au nom de la Libre Pensée et du Parti ouvrier.

Ils ont retracé la vie toute de dévouement et d'abnégation, que fut celle du citoyen Théodore Pollet

La foule s'est retirée vivement impressionnée

Réunion de maçons

C'est demain soir que les nouveaux maçons et manœuvres se réuniront au local de la coopérative « Le Parti » pour le constitution définitive d'un syndicat

Nul doute qu'ils soient très nombreux à cette réunion

Nous savons qu'un grand mouvement se fait en ce moment parmi les ouvriers de cette corporation à s'unir et qu'ils sont bien résolus, afin de ne plus être à la merci de leurs patrons qui, depuis quelques années, ont diminué leurs salaires qui sont pourtant les plus bas que partout ailleurs.

Quand on songe que les ouvriers maçons ont gagné 35 centimes à l'heure et les manœuvres de 27 à 28 centimes on est forcé de convenir que réellement ces salaires ne sont pas assez élevés pour un travail aussi dur, aussi dangereux que celui de maçon.

Du reste, nulle part, les maçons ne sont d'ailleurs payés. Cette situation existe que dans ce que jusqu'aujourd'hui les maçons de Roubaix et environs de se sont jamais [illegible] les [illegible].

Cet syndicat qu'ils vont constituer ne pourra donc que leur profiter à tous et est certain [illegible] nombreux à y adhérer

Tombée à l'eau

Deux gamins, Louis Deroubaix [illegible] ans, demeurant rue des Longues Haies, 120 et Charles Vanchelle, 12 ans, demeurant Grande Rue, 25, étaient montés dimanche soir vers 7 heures, sur un bateau qui appartient aux ponts et chaussées et qui, depuis quelques jours est près du pont du canal Ave pour des travaux qui y ont à faire.

En apercevant le départ d'un agent de police, ils prirent pour un [illegible] pour [illegible] voulurent s'élancer sur la berge du canal. Ils calculèrent mal leur élan et tous deux tombèrent dans l'eau.

L'agent de police, avec l'aide d'un [illegible] les retirer sains et sauf.

Mordu par un chien

Le nommé Auguste Dupressoy, 43 ans, demeurant rue du Sablon, 34, est allé se plaindre au poste central de police qu'il avait été mordu par le chien du sieur Adolphe Heutenne, cabaretier, rue du Pavé, 4.

La morsure ne paraît pas grave. En tout cas un procès verbal a été rédigé à la charge du propriétaire du chien et il a été invité à la revisiter. Un vétérinaire a mandé à s'assurer qu'il n'est pas atteint d'hydrophobie

Un pendu

Le nommé Florent Everard, 30 ans, garçon de magasin, demeurant rue du Tilleul, cité St-Louis, a été trouvé pendu hier matin, à 6 heures.

Everard avait été renvoyé de son atelier la semaine dernière pour avoir fait la noce. Dimanche dans la journée, sa mère qui le croyait couché dans sa chambre ne monta pas pour le réveiller. Ce n'est qu'hier matin que, crient après lui et ne recevant pas de réponse, elle monta et s'aperçut avec effroi qu'il avait mis fin à ses jours. Le corps était déjà tout noir.

Un médecin, appelé, déclara que la mort remontait au moins à 24 heures.

Petits voleurs

Dimanche soir, un agent de police vit que plusieurs gamins voulaient vendre de la fausse bijouterie à des personnes qui passaient rue du lieutenant Castelain.

Il les interrogea et apprit que les bijoux qu'ils mettaient en vente étaient le produit d'un vol qu'ils avaient accompli, le matin même, sur la Grande Place de Roubaix, au préjudice d'un marchand qui y était installé.

Les petits voleurs furent conduits au bureau de M. Brognie, commissaire de police de la rue des Arts. Voici leurs noms : Félix Bostelle, 11 ans, demeurant rue des Longues Haies, cour Verkinder ; Oscar Vespers, 6 ans, rue de Lannoy, 35 ; Jules Arudent, 8 ans, rue Ste-Elisabeth 17, Louis Monnier 11 ans, rue Ste-Elisabeth, 21 ; Henri Raggemon, 8 ans, rue Ste-Elisabeth, 20.

Vu leur jeune âge, ils ont été relâchés. Quant à celui qui a été volé, il est à supposer qu'il ne s'en est pas aperçu, car il n'a pas adressé de plainte.

WATTRELOS. — *Réunion du conseil municipal.* — Le conseil municipal est convoqué pour aujourd'hui à la mairie à huit heures du soir.

Un homme asphyxié — Dimanche vers onze heures le sieur J. Desourcelle, tisserand, 16 rue de 4 ans, voulut retirer de la fosse d'aisance un marteau que son fils y avait laissé tomber. Le malheureux a été surpris par l'asphyxie.

On dut retirer de la fosse qu'un cadavre

Un bouge qui se noie accidentellement

Le sieur Victor Théodore, plus connu sous le nom de Boulanger, séjournant chez M. Leclercq Dupire, était veuf depuis quelques temps avec cinq enfants.

Dimanche dernier, étant pris de mélancolie, il voulut laver les vêtements de ses enfants dans le canal, il se rendit avec un de ses [illegible] de 13 ans au lieu connu sous le nom de Pilodette rue Sainte Marguerite. Quand tout à coup il disparut sous l'eau.

Aux cris poussés par son fils des personnes accoururent mais on ne put repêcher qu'un cadavre.

Malheureux Victor Boulanger était né à Landelède (Belgique) en 1840 et il habitait au Sartel, maison Pollet [illegible] orphelins.

CROIX. — [illegible] — Le concert donné samedi dernier au profit des pauvres au Café de l'Harmonie a obtenu un plein succès. De nombreuses personnes généreuses avaient affecté un certain nombre de billets. La tombola a produit la somme rondelette de **cinquante francs**. Le Club des « Tranzins » qui prêtait son bienveillant concours a été très applaudi et comptait du public.

Nous citerons particulièrement MM. Bargibaut et Heurez. Une mention spéciale pour les « Mains » dont les pitoyables [illegible] vient d'adresser les plus sincères félicitations à une demoiselle de la localité, une charmante blonde qui chanté avec beaucoup d'expression quelques jolies romances. Un super [illegible] a été offerts aux applaudissements des nombreux auditeurs.

Les madrigal Graty, duettistes qui donnent en ce moment des soirées à Roubaix et dans les environs ont prêté leur gracieux concours aux organisateurs de cette fête de bienfaisance, leur succès a été complet.

Qu'il nous soit permis de leur [illegible] ici en même temps que nous [illegible] ments toutes nos félicitations.

Au nom des pauvres, [illegible] organisateurs pour leur dévouement.

Les membres du bureau de la fanfare remercient vivement les organisateurs de cette soirée et tous ceux qui y ont contribués par leurs dons, ou par leur [illegible] mercier.

[illegible] — Dimanche dernier la [illegible] du canal de [illegible] s'est réunie sous la présidence du [illegible] Desbarbieux. Après trois heures d'un travail appliqué, la commission a procédé à l'expurgation d'un grand nombre de gens qui étaient inscrits à tort sur la liste des indigents.

Il y avait plus d'un an que ladite commission ne s'était pas réunie. La nouvelle administration a prise ses dispositions pour mettre ordre à cela et assurer le fonctionnement régulier des commissions municipales

TOURCOING

Nos braves gendarmes

Une scène du plus haut comique s'est produit hier au bureau de police.

Un de nos amis, le citoyen L. Delbecque avait été arrêté sur la place et venait d'être amené au poste par deux gendarmes.

Les braves pandores déclaraient avoir vu notre ami au milieu d'un groupe de manifestants.

Que fallait-il demander-t-on aux gendarmes, se livrait-il à des scènes de violences ?

Non, répondirent-ils tous deux à la fois, il avait les mains dans ses poches.

Et alors ?

Eh bien il chantait la Marseillaise ?...

Vol de bijoux

Le nommé Henri Catteau, 19 ans, dessinateur a été arrêté pour vol d'une bague en or, au préjudice de M. Ed. Maréchal, bijoutier Grand'Place.

Incendie

Dans la nuit de dimanche à lundi vers une heure du matin le feu a éclaté dans les magasins de M. Lefay, marchand de laisses au Brun-Pain.

Les pompiers immédiatement prévenus se transportèrent sur les lieux et purent avoir assez rapidement raison de ce commencement d'incendie. Or hier soir vers 6 h. 1/2 l'alarme fut de nouveau donnée.

Le feu avait repris dans un amas de copeaux qui se trouvaient dans le hangar.

Un peu de temps les pompiers purent cette fois encore, se rendre maîtres de l'incendie.

Les dégâts sont peu importants.

Réunion du Comité Exécutif

Le Comité exécutif du Parti ouvrier se réunira mercredi soir à 8 heures 1/2 à la « Brasserie universelle » rue du Halle

Présence indispensable.

HONDURS. — *Générosité solidaire.* — Quelques citoyens de Honduras ayant pris l'initiative de venir en aide à une famille malheureuse par suite de la maladie du père, une quête faite dimanche a produit la somme de 40 francs.

Nous ne pouvons que féliciter les braves gens de leur généreuse initiative.

LILLE

A PROPOS D'UN DISCOURS

Au banquet qui a réuni hier, au Grand Hôtel les membres du bureau de l'Union des sociétés de gymnast que les membres du jury et plusieurs conseillers municipaux, notre ami Guesdière n'a pas parlé au goût de la Dépêche, aussi ce journal le prend-il vivement à partie.

Cette question se pose en effet [illegible] dire que les collectivistes étaient aussi patriotes que les bourgeois et que si jamais la sol de la Patrie venait à être menacé, pas un collectiviste ne manquerait à l'appel pour le défendre, d'où que vienne l'attaque.

En tenant un tel langage, Guesdière n'a fait que répéter ce que, maintes fois, nous avons écrit dit et redit, ce que tous les militants du Parti ouvrier ont proclamé bien haut chaque fois que l'occasion s'est présentée.

Mais d'où vient que des déclarations de cette sorte n'aient jamais été entendues par le Montalembert que la Dépêche avait chargé du compte rendu du banquet ? Il faut croire que M. Mancier s'est imprégné des [illegible] que le citoyen [illegible] était [illegible].

Nous voulons rester [illegible] aussi nous [illegible] avec la [illegible] insinuation plutôt grotesque que méchante de la Dépêche [illegible].

[illegible]

Accident de travail

[illegible] vers 3 heures après midi, le cheval conduit par M. [illegible] Leduc, 28 ans, passant place de Gand, quand, à un croisement le car dérailla. Le cocher sauta aussitôt de la plate forme pour diriger ses chevaux sur la bonne ligne quand arriva [illegible] locomotive du car à vapeur qui fuisait une manœuvre. Leduc, pris entre les deux cars, ne put se garer et fut rejeté violemment sur le car [illegible].

On se porta à son secours. Il se plaignait surtout de la hanche droite [illegible] et fut reconduit à son domicile.

[illegible] était assez grave

Savon des princes du Congo
le plus parfumé des Savons de toilette
3 grands prix — 20 Médailles d'or

GUÉRISON DE L'ASTHME par la Poudre et Cigarette Espic Bureau, [illegible] LILLE

Le Gérant, Charles CAPY.

Lille, imprimerie de [illegible]
28, rue de Fives, 28.

LA GRANDE FILLE

PAR

PAUL DUPLESSIS

TROISIÈME PARTIE

Montbars

A peine les lanciers eurent-ils aperçu le chevalier, qu'une tizaine d'entre eux abandonnèrent le blocus du flibustier pour courir à sa rencontre.

Le moment était solennel, la position critique : le jeune homme sentait instinctivement que s'il s'arrêtait pour recharger son arme, il se perdrait.

Il continua donc d'avancer.

Déjà les lances espagnoles menaçaient sa poitrine, quand un coup de feu, parti du bois, jeta un de ses agresseurs à bas de son cheval : les autres s'arrêtèrent.

Cette intervention et ce coup inespéré rendirent à de Morvan toute sa confiance et lui insoirèrent une heureuse idée : il se retourna vers la forêt et se mit à crier de toute les forces de ses poumons :

« A moi, mes amis, dépêchez-vous, les coquins veulent nous échapper ! »

Aussitôt une dizaine de chiens qui avaient gardé naturellement des bouchers, apparurent dans la savane.

La présence des terribles animaux contribuait tellement à la sérénité de de Morvan, que les Espagnols ne purent la mettre en doute.

Seulement, [illegible] de la troupe [illegible] chasseurs [illegible] les chasseurs de sangliers et de taureaux, ils tournèrent [illegible] un [illegible] et s'enfuirent, semblables à une troupe de corbeaux qui prend son vol à la vue du chasseur.

— Merci, ma bonne et jolie Jeanne, Murmura de Morvan avec un sentiment d'enthousiaste reconnaissance ! Sans toi, j'étais perdu ! Tu m'as sauvé d'un moment affreuse !

Quant au beau Laurent, c'est [illegible] à lui rendre la dépouille de la « cinquantaine » n'indiqua ni un [illegible] de contentement, ni un signe de joie sur son visage.

Il se contenta de transvaser dans sa calebasse la poudre étalée dans le chapeau, et, se dirigeant droit vers de Morvan :

— Mon ami, lui cria-t-il, je te [illegible] ce. Si jamais tu as besoin de [illegible] Ah bien ! c'est vous ! dit-il, [illegible] dans la personne de [illegible] sauveur l'homme avec qui il de[illegible] le feu. Laurent, vraiment vous manquez d'[illegible] pour l'aide m'avez-vous [illegible] le mauvais pas dans lequel je me [illegible] engagé ?... C'est d'une malhonnêteté qui n'a pas de nom. Après tout, [illegible] ignorier sans doute qu'il s'agissait d'honneur ? ... N'importe, je dois avouer que vous vous êtes courageusement conduit.

— Soit, monsieur, répondit de Morvan, veuillant pas engager la reconnaissance [illegible] ennemi, je ne vous avais pas [illegible].

Presque au même instant Jeanne arriva. La vue de la jeune fille parut causer un véritable désarroi au beau Laurent, qui lui sourit avec une expression de douceur et de bonté qui contrastait avec ses manières sèches et hautaines.

— Ah ! chevalier Louis, que je suis donc contente que tu sois sorti victorieux de cette lutte si inégale, dit-elle à de Morvan, sans pouvoir remarquer le flibustier. Je savais bien que tu étais brave ! Tiens, je t'aimerai encore davantage, si c'est possible.

— Quant à moi, Jeanne, qui suis [illegible] devant ton courage ; sans ton intervention je ne vivrais plus !

Le beau Laurent, en [illegible] de Barbe-Noire et [illegible], ne put, lui [illegible] de dessiner [illegible], réprimer un [illegible].

— Quoi, Jeanne, [illegible] une voix presque [illegible] ta main pas une parole pour me souhaiter la bienvenue !...

— Tu sais bien que je ne t'aime pas, Laurent !

— Tu as tort, chère enfant, reprit le flibustier sans se formaliser de cette réponse, ce tu sais si dévoué !... »

— Tout tu es un méchant !... Tu fais peur à tout le monde !... Si le chevalier Louis avait voulu me croire, à l'heure qu'il est, on ne te craindrait plus.

— Comment cela, si le chevalier Louis avait voulu te croire ? répéta Laurent. N'ignorait-il donc pas au secours de qui il allait ?

— Lui ! nullement ! il t'avait reconnu avant de faire feu. N'est-ce pas qu'il a eu tort de ne pas te laisser massacrer par la « cinquantaine » ?

Laurent garda un moment le silence, puis s'adressant à de Morvan :

— Monsieur, lui dit-il, l'honneur m'ordonne de reconnaître que votre conduite, dans cette circonstance, a été admirable. J'espère, toutefois, que vous voudrez bien ne pas vous en prévaloir pour éviter de me rendre la satisfaction que vous me devez.

— Votre doute à cet égard, monsieur, est presque une nouvelle injure, répondit de Morvan. Puisque vous entamez un sujet de conversation que vous auriez dû ne pas aborder, permettez-moi de vous faire une observation : c'est qu'en remettant à demain sous prétexte de maladie et de faiblesse un combat qui devait avoir lieu aujourd'hui, vous avez agi avec un sans façon et une tiédeur qui ne prouvent pas en faveur de votre caractère.

— Chevalier, répondit Laurent avec autant de politesse que de calme, je vous estime trop pour ne pas tenir à me disculper à vos yeux. Hier, lorsque j'écrivis à Montbars, j'étais très souffrant. La nuit m'ayant été favorable, je me suis empressé ce matin de partir pour le Bois-Roger ; malheureusement, m'étant endormi, mon cheval a fait fausse route et m'a conduit dans la savane. A présent, voulez-vous que nous vidions tout de suite notre querelle ? Je suis à vos ordres. Seulement, je crois qu'il y aurait déloyauté à forcer Fleur-des-Bois à assister à notre combat ; d'abord, parce que ce spectacle l'affligerait ; ensuite, parce que notre duel la priverait d'un défenseur dont elle peut avoir besoin, puisque les l'espagnols rôdent dans les environs.

— Vos explications me suffisent, monsieur, dit de Morvan, je les trouve justes et les accepte.

— Alors, voulez-vous que, laissant reposer notre inimitié, nous ne nous considérions jusqu'à demain que comme deux hommes du monde ?

— Volontiers, monsieur. Toute nouvelle allusion, devant Fleur-des-Bois, à ce qui doit se passer me serait désagréable. Causons de choses indifférentes. Apprenez-moi, je vous prie, comment il se fait que vous ayez pu tenir tête à la « cinquantaine » ?

— Vous en savez autant que moi sur ce sujet.

— J'ai admiré, il est vrai, votre magnifique invention de la mine au chapeau ; ce qui m'étonne, c'est que les lanciers, qui n'osaient vous approcher, ne vous aient point criblé de balles !... C'est sur ce fait que je vous demande une explication.

Les lanciers espagnols ne portent jamais d'armes à feu !.

— Voilà qui est bizarre !...

Nullement ! la crainte que nous inspirons à nos ennemis est telle que pour oser nous attaquer il faut qu'ils y soient forcés ! Dans les premiers temps de la guerre, les soldats espagnols, armés de mousquets, avaient pris l'habitude de tirailler sur tous les arbres et les buissons qu'ils trouvaient sur leur chemin, sous prétexte que nous pouvions être cachés en embuscade. De cette façon, ils nous avertissaient de leur présence par le bruit de leurs décharges et évitaient le combat.

C'est pour mettre fin à cet état de choses que le gouvernement a levé des « cinquantaines » armées seulement de lances.

Pendant que le beau Laurent parlait, Fleur-des-Bois le regardait avec un étonnement qu'elle ne cherchait pas à cacher.

— Sais-tu, Laurent, s'écria-t-elle, que jamais je ne t'avais vu encore causer aussi tranquillement et aussi longtemps avec personne ! Ordinairement tu ne prononces que des paroles vilaines ou désagréables. Ne serais-tu plus aussi méchant ?

— Ma jolie Fleur-des-Bois, répondit le beau Laurent, cette accusation venant de toi est injuste, car jamais je ne t'ai adressé un seul mot qui eût pu te faire de la peine.

— A moi, c'est possible ; mais aux autres ?...

(*A suivre.*)